

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal 15 Décembre 2023

ETAIENT PRESENTS

Mr Nicolas SEYS , Maire Président de la séance

Mme Françoise LEPRÊTRE, 1^{ère} Adjointe

Mr Steve LENOIR, 2^è Adjoint

Mme Séverine Rousseau, conseillère municipale

Mr Fabien PLET, Conseiller municipal a donné procuration à Mme Séverine Rousseau

Mr Mickael REGNAULT, Conseiller municipal

Monsieur Pigeon, conseiller municipal a donné procuration à Mr Seys

M. Tonein Emilie, Conseillère municipale

Madame Habran Claudine, Conseillère municipale

Absent excusé : Monsieur Lacalmette François

La séance est ouverte, Madame Leprêtre est nommée secrétaire

Le procès-verbal du 27^r octobre 2023 a été adopté à l'unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires mises à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal après avoir entendu, délibère comme suit :

Information vidéosurveillance

Il a été décidé de faire une étude sur la vidéosurveillance.

Installation de panneaux

Dans la continuité du nouvel adressage, le conseil municipal a décidé de créer une agglomération et des hameaux ce qui permettra de limiter la vitesse à 50km/h.

Des aménagements de sécurité pourront être ensuite installés au niveau des abris-bus et de la salle communale.

La proposition de prix pour l'achat des panneaux s'élève à 9 746.90 €TTC. Ces travaux seront prévus lors du budget 2024.

2023-36 Travaux : Végétalisation du cimetière : demande de DETR

Dans la continuité de l'îlot de biodiversité et de la renaturation du village, le conseil municipal a pour projet d'effectuer la végétalisation du cimetière dont le coût prévisionnel est estimé sur la base des devis d'un montant de 10 043.00 € HT, 12 042 .20 € TTC

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	4017.40 €	40 %
Région			
Département		4000 €	39.83 %
...			
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		2026.10 €	20.17 %
Total HT		10 043.50 €	100 %

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Divers

Suite au sondage auprès des habitants concernant l'implantation du city stade, celui-ci sera situé au bout de la rue Simone Veil (ancienne rue de la mairie)

Un deuxième container à verres sera installé prochainement

Françoise Leprêtre

Le Maire

